

A Kleyntjens

Le Ministre du Commerce s'est intéressé hier au Commerce français.

ALLEMAGNE CONTRE LA SUISSE

Un chantage sans écho

(DE NOTRE CORRESPONDANT DE ZURICH)

Les Allemands viennent d'avoir une idée.

— Les Alliés, ont-ils pensé, sont de braves gens qui répugnent à faire de la peine, fût-ce à leurs ennemis, et qui ne consentiraient jamais à en faire à des neutres, ni aux Suisses en particulier.

Ayant ainsi pensé, ils se sont tournés vers le gouvernement fédéral de l'aimable Suisse et ils lui ont tenu ce langage :

— Vous achetez chez nous un certain nombre de marchandises qui sont indispensables à votre existence nationale, et vous en avez acquis récemment pour dix-sept millions. Sans doute vous offrez de nous les payer, mais nous n'avons que faire de votre argent. Nous aurions, au contraire, fort à faire de coton, de café, de riz, de graisse, et de divers autres produits alimentaires. Donnez-nous, en échange de votre dette, ces produits qui nous manquent et nous serons bons amis.

— Nous voudrions bien, a répondu le gouvernement fédéral, malheureusement ces marchandises ne poussent pas en Suisse et nous n'en avons pas.

— Ne vous inquiétez pas de cela, ont rétorqué les Allemands ; s'il n'y a, en ce moment, sur le marché suisse ni café, ni riz, ni coton, ni aucune des marchandises que nous sollicitons, c'est que nous entretenons chez vous, à grands frais, des accapareurs qui ont précisément acquis tous ces produits, au plus grand préjudice d'ailleurs de la population, qui ne trouve plus à se ravitailler, et de l'industrie nationale, qui manque de matière première. Les marchandises que nous recherchons sont donc en fait déjà notre propriété et toute ce que nous souhaitons de vous c'est seulement le droit de leur faire passer la frontière.

— Mais, a osé riposter le malheureux gouvernement suisse, ces marchandises que vous avez accaparées ne sont entrées chez nous que grâce à la bienveillance des Alliés. C'est par amitié pure que les Anglais, les Français et les Italiens ont consenti à nous envoyer des produits, sans lesquels nous serions réduits à mourir de faim. Par contre, nous nous sommes engagés à ce que ces marchandises ne soient rétrocédées qu'à nos nationaux seulement et surtout à ce que, en aucun cas, elles ne franchissent la frontière allemande.

Sur quoi, le gouvernement allemand a fait les gros yeux et envoyé au gouvernement suisse une note comminatoire, qui peut se résumer ainsi :

— Assez causé. Il est possible que les Alliés vous nourrissent, mais nous vous fournissons, nous, du charbon, du fer et de l'acier, qui sont également indispensables à votre existence économique. Si vous ne nous livrez pas les produits que nous convoitons, vous n'aurez plus ni charbon, ni fer, ni acier. Ceci dit, arrangez-vous avec les Alliés.



Et les Suisses viennent d'envoyer une mission à Paris, pour s'arranger avec les Alliés.

Si les Alliés ne céderont pas, les Suisses iront disant — croyant, peut-être — que ce sont les Alliés qui les ont mis dans cette situation.

Si les Alliés céderont, l'Allemagne re-commencera avec la Hollande, la Suisse, la Norvège, le même petit chantage qui lui aura réussi avec la Suisse. Ce sera la fin du blocus, à l'heure précisément où le blocus commence à relâcher ce qu'on en a si longtemps attendu.

Les Alliés au cœur tendre sont en face de ce dilemme :

Faut-il sacrifier le blocus ?... Faut-il sacrifier les neutres ?...

Il est heureusement plus facile de former un dilemme que de forcer un blocus.

Si nous avions voix au chapitre, nous répondrions aux plénipotentiaires suisses, sans beaucoup d'angoisse :

— Nous avons pris vis-à-vis de vous un engagement très déterminé, qui est de vous fournir un certain nombre de denrées. Nous tenons notre engagement. Vous avez pris vis-à-vis de nous l'engagement de ne pas réexpédier ces produits en Allemagne. Tenez votre engagement, à votre tour. L'Allemagne a pris, de son côté, l'engagement de vous fournir, sans compensations, du charbon, du fer, de l'acier. Si elle ne le tient pas, cela ne nous regarde pas.

— Nous mourrons donc...

Dix-sept maternités ne donnent droit à rien

M. Brieux, qui poursuit dans le *Journal* sa grande enquête sur la situation sociale de la femme et y disserte eloquemment sur l'avenir de la famille française, reproduisait l'autre jour, dans un article intitulé : « Des mères ! Des enfants ! », la lettre d'une de ses lectrices qui, ayant eu six enfants, lui exposait combien elle avait peiné pour les élever.

Elle, tout ému, l'honorable académicien, après un parallèle d'ailleurs inattendu entre la vie de cette vaillante femme et celle d'un fonctionnaire, déclarait qu'une sextuplité maternelle devrait donner droit à la Légion d'honneur au même titre que vingt-cinq années passées dans une administration de l'Etat.

Je le veux bien ; mais, avant de décorer les femmes qui ont une nombreuse progéniture, il serait peut-être bon de leur permettre de vivre, ou plutôt de les y aider.

Plus favorisé que M. Brieux, j'ai reçu la visite d'une lectrice de l'*Oeuvre* qui, elle, a eu dix-sept enfants et en a encore douze, ce qui est déjà fort honorable.

Ces cas de fécondité étant assez rares à Paris et même en province, j'ai considéré ma visiteuse avec une certaine curiosité et ne lui ai pas caché mon admiration.

— Oui, monsieur, m'a-t-elle dit en tapant sur ses fortes hanches, j'ai eu dix-sept enfants en vingt-cinq ans de mariage et je pourrais en avoir d'autres, mais vraiment je n'y suis pas encouragée.

Elle me tendit son livret de famille avec quelques feuilles supplémentaires, car toutes les cases de celui-ci étaient remplies, et y relevai la liste des enfants vivants que voici :

1 fille mariée, majeure ;
3 fils soldats, majeurs ;
1 fille de 16 ans ;
1 fille de 13 ans ;
1 fille de 13 ans ;
1 fille de 11 ans ;
1 fille de 8 ans ;
1 garçon de 6 ans ;
1 fille de 5 ans ;
1 garçon de 3 ans.

Au total, cinq garçons et sept filles.

— Vous voyez, me dit cette brave femme, que j'ai fait largement mon devoir et vous me croirez si je vous affirme que, depuis mon mariage, je n'ai pas eu souvent le temps de souffrir.

J'opinaudai du bouton.

— Eh bien, n'empêche qu'en pleine guerre, au moment où l'on a tant de mal à vivre, je suis partout rabrouée quand je demande qu'on m'aide un peu. On me reproche presque d'avoir tant d'enfants. Le conseiller municipal de mon quartier, à qui je me suis adressée, m'a envoyée promener et, à la mairie du XIX^e, où je me suis présentée plusieurs fois pour demander l'allocation, on me regarde de travers en me répétant que je n'ai droit à rien parce que mon mari travaille et n'est pas mobilisé.

Ma visiteuse m'explique alors que son mari travaille, en effet, et même gagne bien sa vie. Il est chauffeur de taxi et se fait en moyenne quinze francs par jour ; mais il a cinq francs d'essence et se trouve forcée de prendre au moins un repas en ville. Avec les petits frais supplémentaires, il ne lui sort donc pas disponible que huit francs qu'il remet scrupuleusement aux siens.

— Huit francs, plus trente ou quarante sous que peut me donner ma fille de seize ans qui commence à gagner sa vie, ce n'est évidemment pas la misère, poursuivit l'excellente ménagère, mais nous sommes dix à la maison : mon mari et moi et huit enfants ! Un de mes soldats est marié et je n'ai pas à m'en occuper ; mais les deux autres n'ont que leur père ; il est naturel, n'est-ce pas, que je désire leur envoyer de temps en temps quelques douceurs. Enfin, monsieur, je ne veux pas vous retenir davantage et je vais vous dire le but de ma visite. Je voudrais savoir si une femme qui a douze enfants, dont huit mineurs, qui se trouve dans la situation que je viens de vous exposer, et ne veut rien recevoir à titre d'aumône, a le droit d'exiger que l'Etat lui vienne en aide.

Et je fus obligé de répondre :

— Non, madame.

Maxime Serpeille

— Non, vous ne mourrez pas. C'est une chose que d'articuler une menace, et c'en est une autre de l'exécuter. Ce n'était point par altruisme que les Allemands vous vendaient jusqu'ici des produits qu'ils ont en excédent. Au fond de leur cœur, ils ne souhaitaient pas plus se fermer votre marché que vous ne souhaitez vous fermer leurs mises. C'est à son instinct commercial autant qu'à sa valeur guerrière que l'Allemagne doit la place qu'elle occupe dans le monde. En ne lui donnant pas satisfaction, vous vous exposez à lui faire beaucoup de peine, mais elle ne sacrificera à son chagrin, soyez-en persuadé, ni son avenir économique, ni sa situation financière, ni son change. Un vrai commerçant ne boude pas contre son ventre, et ne ferme pas boutique uniquement parce qu'il a des peines de cœur. Allez et ne craignez plus. »

J. Robert

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot

Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-81
Après 9 heures : GUT. 76-83.

Directeur

GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS

1 An 6 Mois 3 Mois 1 Mois
18 fr. 9 fr. 4 fr. 50 1 fr. 50

Les jours se suivent...

Ça vaut mieux

Comme l'*Oeuvre* l'a demandé, le ministre du commerce vient de lever la prohibition des automobiles étrangères. Nous le remercions et nous voudrions le féliciter sans réserves. Par malheur, le nouveau décret ne donne qu'une satisfaction partielle aux commerçants dont nous avons transmis les justes doléances à M. Clémentel. En effet, les droits de douane sur les véhicules d'un poids inférieur à 2500 kilos se trouvent quadruplés, ce qui, avec le fret et le change, double le prix de la marchandise et, par suite, en rend l'importation presque impossible.

Soit, observera peut-être M. Renaud, qui, bien que président d'un autre syndicat de fabricants, n'a pas cru devoir joindre sa protestation à celle du marquis de Dion publiée par l'*Oeuvre* (ce qui nous incline à croire qu'il est de notre avis) ; soit, mais nous revenons au régime primitif pour les véhicules d'un poids supérieur à 2500 kilos, c'est-à-dire que les industriels, qui se plaignent à l'*Oeuvre* de ne plus trouver en France les camions nécessaires à leur industrie, pourront s'en procurer au dehors, dans les mêmes conditions qu'autrefois.

C'est exact, et ce seul résultat est fort appréciable. Encore faut-il noter que toutes les automobiles d'un poids inférieur à 2500 kilos ne sont pas nécessairement des voitures de luxe ; les voitures de livraison ou les « camionnettes » ne rendent pas moins de services aux commerçants que les gros camions aux industriels.

Mais on nous dit que deux grandes maisons françaises renouvellement présentement leur outillage pour fabriquer en séries et en abondance toutes les voitures légères dont on a besoin. Si cette fabrication n'est pas trop lente et si le prix des nouvelles voitures n'est pas trop élevé, il n'y aura plus rien à dire. Nous revenons sur le terrain de la concurrence loyale, profitable à tous, et ce sont bien cette fois les véritables intérêts de l'industrie nationale que semble servir le nouveau décret Clémentel.

Gustave Téry

Le châtiment

Ma voisine est une vieille dame aux traits anguleux, à la bouche amenuisée, au regard métallique. Haute, mince, droite comme un i, l'on croit toujours, lorsqu'elle sort de chez elle, que c'est pour aller faire une scène à quelqu'un.

Comme je rentrais boudouille de la chasse au sucre, elle m'a dit : « Bah ! les gens — il faut l'entendre prononcer : les gens — boiront leur café nature, et leur thé, ils n'en mourront pas, et ça leur apprendra que l'on est en guerre. »

Ce disant, elle venait de rafler le dernier kilo de « cristallisé » chez la crémier. Depuis trois semaines, d'ailleurs, n'ayant pas autre chose à faire, elle battait les quatre coins de Paris, furetant dans toutes les boutiques, et il était bien rare qu'elle rentrât le cabas vide.

Sournoisement, elle « muchait » son buisson non point dans l'appartement où la femme de ménage, qui a son mari au front, l'épuise à découvrir et en quémander quelques morceaux pour son « pollu » ou ses gosses, mais dans la mansarde, bien au sec, sous la chaleur du toit.

Or, une bourrasque survint qui décapsula une cheminée, laquelle dégringola sur la tabatière et en cassa la vitre ; une pluie diluvienne suivit... La vieille dame était à la campagne pour deux jours. Lorsqu'au retour elle monta jeter un regard attendri sur sa précieuse razzia, elle poussa un cri d'horreur ! Elle voyait le sol givré d'arabesques charmantes, tandis que les trois ou quatre kilos de sucre sauves du désastre pleuraient par la base, en s'affaissant doucement, d'épaisses larmes sirupeuses.

La vieille dame, comme bien vous savez, ne se vanta pas de l'aventure, mais ne pouvant s'en prendre ni au vent ni à la pluie, et ne songeant certes pas qu'il peut y avoir en ce monde une justice immuable, elle fonda les gens d'un regard plus implacable.

L'Ouvrière

Lire à la quatrième page toutes les dépêches importantes groupées et classées de telle sorte que le lecteur puisse embrasser d'un regard les informations essentielles de la journée.

LA PRISE de la position Gallo-Asiago PAR LES ITALIENS

Depuis plusieurs jours, l'offensive austro-allemande dans le Trentin était complètement arrêtée — contre-coup certain de l'offensive russe.

Les Italiens ont immédiatement repris l'offensive, mais les succès obtenus jusqu'à présent n'étaient que des succès d'avant-garde sur les résultats desquels on ne pouvait se prononcer.

Les nouvelles qui nous parviennent, mais qui manquent encore de précision, annoncent la reprise de la ville d'Asiago. Le retour des troupes italiennes sur ce point ne leur fait encore marcher qu'une avance de quelques kilomètres, et ce n'est pas ce qui en constitue l'importance.

Mais, en même temps, les Autrichiens sont rejettés de la position Gallo-Asiago, c'est-à-dire de la clef du plateau des Sept-Communes. On se rappelle que c'est par ce plateau que le centre autrichien avait réussi à pénétrer comme un coin au travers des lignes italiennes.

Ils avaient négligé de porter leurs deux ailes à hauteur : l'aile droite par le Lagarma, et l'aile gauche par le Sugana.

Ils paient la faute commise ; leur centre, trop en l'air et privé des réserves retirées au profit du front oriental, est obligé de reculer.

Général Verraux

Voici le communiqué qui annonce cette victoire de nos alliés :

Rome, 25 juin (commandement suprême). — L'ennemi, impuissant à triompher de nos défenses et sous la pression énergique de la poussée offensive exercée par nous depuis plusieurs jours, a dû commencer à se replier.

Le noyau des routes de Mandriole, les positions du Castel-Gomberto et des Meletta, du mont Longaro, du Gallio, de Cesuna et du Monte-Cengio ont été reconquises par nous.

Nous avançons continuellement avec vigueur, taillonnant l'ennemi. — Signé : CADORNA.

D'autre part, on télégraphie de Rome à l'Agence Radio :

Les troupes italiennes viennent de remporter un grand succès.

ELLES SE SONT EMPAREES DE LA VILLE D'ASIAGO.

Cette victoire déclenche le mouvement de reflux des Autrichiens et prépare leur expulsion des territoires italiens que leur puissante offensive leur avait un moment livrés.

Autour de Verdun

Les Communiqués

15 heures

En ARGONNE, une tentative de l'ennemi, dirigée sur un de nos petits postes à LA FILLE-MORTE a été repoussée à coups de grenades.

Sur la rive gauche de la MEUSE, duel d'artillerie particulièrement vif dans la région du MORT-HOMME.

Sur la rive droite, une attaque allemande prononcée cette nuit sur nos positions à l'ouest de l'ouvrage de THIAUMONT a complètement échoué sous nos tirs de barrage et nos feux d'infanterie.

Au cours d'une opération locale entre le bois du FUMIN et le CHENOIS, nous avons enlevé quelques éléments de tranchées ennemis.

Dans les autres secteurs, on ne signale que des actions d'artillerie.

Nuit calme sur le reste du front.

23 heures

En CHAMPAGNE, notre artillerie a bouleversé les organisations ennemis au nord de VILLE-SUR-TOURBE.

Sur le front nord de VERDUN, aucune action d'infanterie au cours de la journée. Le bombardement a diminué d'intensité sur les deux rives de la MEUSE. Toutefois, dans la région de la côte 304, la lutte d'artillerie s'est maintenue très vive.

Dans les VOSGES, les tirs de nos batteries sur les positions allemandes à l'est de la CHAPELOTTE ont provoqué l'explosion de deux dépôts de munitions.

Rien à signaler sur le reste du front.

</div

le garçon de salle, le valet de chambre, le plongeur, le groom, etc. ? — J'accepte d'autant plus volontiers que c'est, à mon avis, la meilleure façon d'atteindre le grand public.

« Dans notre profession les employés sont divisés en deux catégories : le personnel dirigeant, ne comptant que sur son fixe, et celui qui vit du pourboire.

L'inconvénient est que les employés de la direction, en débutant, ne sont pas très bien payés : cent cinquante francs par mois, nourris, blanchis et logés, mais ils ont à supporter les frais de toilette qu'exige une mise toujours correcte. Le jeune homme, qui entre dans une maison vers seize ou dix-huit ans, est placé tout d'abord au bureau des renseignements. De là, au fur et à mesure qu'il acquiert de l'expérience, il passe à la réception, devient secrétaire, caissier, chef de réception, puis il arrive à être sous-directeur, directeur. Or, toutes ces situations sont très bien rétribuées.

Jusqu'à présent, les Austro-Allemands qui se trouvaient à la tête des grands hôtels faisaient venir à Paris de petits cousins, fils d'hôteliers boches, lesquels accourraient, comme volontaires, pour apprendre le français, se parfaire dans le métier et se caser quelques années après, comme sous-directeurs dans un autre palace.

— Et le personnel des restaurants ?

— Il faut distinguer entre la carte et la table d'hôte, car jamais un Austro-Allemand n'a été capable de faire un garçon de restaurant à la carte. Il est indispensable de connaître à fond la cuisine pour pouvoir composer un menu, expliquer au besoin la confection des plats. Les garçons des grands restaurants, qui sont susceptibles de faire d'excellents maîtres d'hôtel, sont théoriquement aussi forts que les cuisiniers. Aussi sont-ils tous français ou italiens.

« Les tables d'hôte, au contraire, étaient presque entièrement servies par des garçons boches, le travail qui consiste à passer à tout le monde les mêmes plats n'exigeant aucune intelligence.

« Les maîtres d'hôtel reçoivent de modestes appointements de cinq louis, mais ils touchent des trois à cinq cents francs de pourboires par mois. Les garçons ont un fixe moitié moins élevé et leurs pourboires suivent la même proportion.

« Les petits commis qui aident les garçons étaient, pour la plupart, autrichiens ou allemands. Ces « loupiots » travaillaient sans aucune rémunération, pour apprendre la langue et le métier.

— Si nous passions aux cuisines ? ...

— Là on ne rencontre pas un étranger. La cuisine est essentiellement française, et en Angleterre, comme en Amérique, il n'y a pas de bonne maison sans cuisiniers de Paris. Il en était de même en Allemagne avant le mois d'août 1914. Le chef, les chefs de partie, seconds, sauciers, poissonniers, rotisseurs, entremetiers, cafetiers et cavistes sont tous des compatriotes. Il n'en est pas toujours de même des plongeurs, dont l'emploi serait dédaigné par les Français. Ils gagnent cependant de 160 à 180 francs dans les bonnes maisons et ils sont nourris, ou bien leurs appointements sont de 100 francs, avec le bénéfice des eaux grasses.

— Montons maintenant aux étages de l'hôtel.

— Les valets de chambre, qui sont suisses et qui furent surtout allemands, sont habillés et blanchis gratuitement par les blanchisseuses en remerciement de la clientèle des voyageurs qu'ils leur apportent. Leurs appointements sont de 60 à 80 francs par mois, mais leurs pourboires atteignent 3 et 400 francs, vingt-cinq louis dans certains palaces où les étrangers sont particulièrement généreux. Les femmes de chambre sont en majorité françaises ; les autres sont suisses. Il n'y a pas d'Allemandes parce que Gretchen est trop lourde et qu'il faut être vive et gracieuse. Les lingerie, également, sont presque exclusivement françaises et les caissières le sont uniquement.

— Quant au personnel en livrée ?

— Il est plutôt suisse que français. Les concierges et les portiers viennent de la république voisine gagner dans la nôtre quatre ou cinq cents francs par mois. Les cyclistes et les grooms sont assez mélangés, eux aussi. On les prend où on les trouve. Ces gamins de quinze ans arrivent tout de suite à se faire de 100 à 200 francs. Quant aux chasseurs à bicyclette, ce sont tous des Français, intelligents, débrouillards, adroits et vifs.

« En somme, il faut, d'une part, former chez nous un personnel d'élite et, d'autre part, veiller à ce que les agences genevoises ne nous envoient plus, après comme avant la guerre, des Suisses qui n'étaient que des Allemands déguisés. »

Que ces excellentes dispositions soient appliquées en ne perdant pas de vue que l'employé d'hôtel allemand est avant tout « un pionnier du germanisme à l'étranger », ainsi que vient de déclarer un député au Reichstag, le docteur Stresemann, et l'hôtellerie redeviendra une industrie française.

M. Briand revient du front britannique

M. Aristide Briand, président du conseil, est rentré hier matin à Paris, revenant de l'armée anglaise.

Il a passé les journées de samedi et de dimanche à l'armée britannique, en compagnie du général Douglas Haig.

Le président du conseil a reçu M. Patchitch, président du conseil des ministres de Serbie, qui revient de Russie et d'Angleterre.

Hors d'œuvre

Bonnes intentions

Un peu partout, les enfants des écoles se sont mis de bon cœur à la culture maraîchère ; mais là surtout où on a eu l'adresse de leur présenter cet exercice comme une récompense et non comme un travail.

Cherchant les moyens de stimuler leur zèle, un journal régional a eu l'idée d'un concours... Une idée un peu inattendue : il ne s'agit pas d'offrir des prix aux écoliers qui auront fait pousser les plus gros poiriers et les plus belles carottes ; il s'agit d'offrir un prix au poète qui aura composé la plus belle chanson sur le sujet suivant : Le retour à la terre.

Après quoi, on fera chanter la chanson primée par tous les écoliers dans toutes les écoles de France, ce qui, sans aucun doute, donnera aux choux et aux navets un essor merveilleux.

En tout cas, ça fera un peu travailler les poètes sans emploi ; encore que les loisirs des poètes seraient plus utilement employés à la culture maraîchère.

Mais il ne faut pas se faire d'illusions sur l'influence pratique de la chanson dans le domaine agricole ou économique.

Ni le poète Virgile, ni l'abbé Delille n'ont, par le procédé des Géorgiques, fait jaillir du sol français ou latin un seul épisode supplémentaire.

Personne ne peut nier que mon excellent ami Xavier Privas soit l'auteur des plus belles chansons célébrant le travail, la bonté et les vertus de notre race.

Mais Privas ne s'est jamais fait d'illusions démesurées.

Il ne s'imagine pas qu'il suffise de chanter :

Si tu veux être libre et fort,
Travaille !

pour que tous les paresseux soient aussitôt
enflammés du feu sacré.

Il ne s'imagine pas qu'il suffise de chanter :

Ton devoir est d'offrir la moitié de ton pain
A ton frère !

pour que l'égoïsme disparaisse de la surface de la terre.

Si Xavier Privas a fait ces belles chansons, c'est tout simplement parce qu'à son idée il vaut mieux chanter de belles choses que de chanter des idioties.

Et ainsi son but est esthétique autant que moral ; car le vrai, le beau et le bien sont une même chose, à ce que dit Platon.

Mais il ne faut pas que ça vous empêche de chanter en cultivant votre jardin.

ZETTE.

La ligne d'Auteuil

Tout de même, il y avait quelque chose à faire.

D'un trait de plume, voici quelques jours, la direction de l'exploitation des Chemins de fer de Seine a supprimé, sur la ligne d'Auteuil, SOIXANTE-DIX-NEUF trains quotidiens, quarante dans un sens, trente-neuf dans l'autre.

L'œuvre n'avait donc pas tout à fait tort de signaler là une économie possible.

Versez votre or

En Algérie aussi, l'administration a fait apposer des affiches où sont énumérées toutes les bonnes raisons qui doivent engager les citoyens français à verser leur or pour la défense nationale.

Mais les citoyens français habitant Alger ou Oran sont surpris et déçus lorsqu'ils rencontrent dans les rues des femmes indigènes ou étrangères qui portent au cou des colliers montés avec nos pièces de cent, cinquante et vingt francs en or.

LE CANAL DES DEUX-MERS



LA FILLE DE L'ÉCLUSIER. — Papa ! papa ! un bateau...

Ces femmes sont innombrables ; et leurs colliers, souvent, représentent plusieurs milliers de francs.

N'y aurait-il pas quelque moyen de persuasion plus efficace que de placer des affiches pour amener ces femmes à se dessaisir de leur or ? Par exemple, un impôt sur les colliers ; ou un décret exigeant le versement, après déclaration obligatoire ?

Car il est assez naïf de compter sur le patriotisme de la population cosmopolite des faubourgs d'Alger.

Petits bénéfices

Rendons juste à l'administration des Galeries Lafayette, qui applique strictement la réforme horaire.

Cependant, une petite modification a été introduite dans le règlement : le soir, les caisses acceptent des débits jusqu'à sept heures un quart ; de telle sorte que les employées sortent à sept heures et demie ou lieu de sept heures ; ce qui ne les empêche pas de commencer la journée après l'heure nouvelle.

Elles ne voient pas bien ce qu'elles gagnent le matin à la réforme horaire ; elles voient fort bien que, le soir, elles y perdent une demi-heure.

Sans doute, l'administration des Galeries Lafayette, en mettant son horaire au point, n'a-t-elle pas aperçu cette conséquence. Il nous suffira de lui signaler le fait et de lui rappeler que la loi Honnorat a pour but de faire plaisir à tout le monde.

Son petit bénéfice

Le Comité des Forges est bien gentil.

D'après la loi sur les retraites ouvrières, le patron doit apposer sur la carte de l'ouvrier, lorsqu'il le paie, des timbres dont la valeur représente sa cotisation et celle de l'intérêt.

Mais si l'intéressé ne présente pas sa carte ?

Le patron ne se trouve pas dégagé pour cela de son obligation, et on peut lui réclamer par la suite toutes les cotisations non payées, — ce qui, à la longue, risque de représenter un gros total. Y a-t-il un moyen d'éviter cet ennui ?

Mais certainement ! Il suffit de verser les contributions patronales à la caisse de la société d'assurance, où l'ouvrier est inscrit.

Or, justement, le Comité des Forges a fondé une « caisse syndicale d'assurance » et il en propose les « bons offices » à ses adhérents, par un communiqué aux journaux.

Gratuitement ?

Non point. Aux termes de la loi, 10 % des cotisations sont abandonnés aux intermédiaires obligants.

Il n'est point de petits bénéfices, même pour le Creusot, dont les bénéfices de guerre sont évalués à quinze cents millions...

L'attente roumaine

La vaillante avance des armées russes en Bucovine, surprise pour l'esprit mathématicien de quelques stratégies, n'a pas moins ému les chancelleries ; comme de juste, l'opinion roumaine est profondément émue de ces nouveautés rapides. Il semble, à travers les nouvelles confuses qui nous arrivent de Bucarest, que le gouvernement de M. Bratianu veuille tirer immédiatement l'avantage maximum de ses accords commerciaux avec les Empires du Centre, et tout ensemble se préparer pour une intervention militaire dont la date devancerait les échéances d'abord prévues.

Il précipite les envois de céréales que l'Allemagne et l'Autriche ont stipulés par les accords conclus au mois d'avril dernier. Des propriétaires profitent du courant officiel pour y jeter des expéditions particulières et s'adjuger de la sorte de notables bénéfices. Il est douze fois que leur jeu reste libre longtemps ; il n'est plus question de laisser passer du blé roumain en Bulgarie ni en Turquie ; l'excès seul des exportations vers les Empires du Centre diminue dangereusement les réserves nécessaires, jusqu'à la très prochaine récolte, aux besoins quotidiens de la population.

Cette récolte sur pied, nous croyons que M. Bratianu veut la garder, tout d'abord, pour la consommation roumaine.

En vertu du premier aphorisme, M. Février, étant directeur de la 7^e direction,

méda de faire du service de santé un corps hydrocéphale dont il devait constituer la tête à lui tout seul. M. Charles Humbert survint à temps pour faire avorter le monstre.

En vertu du second, M. Février a fixé définitivement sa résidence à Paris, d'où aucun règlement, aucune loi n'a pu le faire sortir. On ne lui connaît, en fait de déplacement, qu'une courte villégiature de quelques mois, effectuée au cours de l'année 1914, dans la région du Mans : c'est le premier embûche de France.

Pendant que la France perd son sang par mille blessures, M. le Premier conseiller, il conspire comme Catilina, et se livre au petit jeu des combinaisons de personnes, qui doit lui assurer la maîtrise incontestée de la médecine militaire. Les successeurs de Justin Godart sont déjà désignés ; la tête des plus fidèles serviteurs du ministre est mise à prix, les meilleurs siennes sont dans la place... La trame qui doit l'étouffer se resserre de plus en plus autour de Justin l'Innocent.

De Dunkerque à Belfort, la médecine militaire s'étonne, s'indigne et s'irrite.

Quoique tandem Catilina ?

convenable pour engranger promptement le grain roumain.

Ceci est du domaine de l'hypothèse. Je ne puis me défendre cependant de l'impression personnelle que M. Jean Bratianu ne laissera point échapper l'occasion d'ouvrir à la Roumanie toutes ses chances, et que ce n'est pas du tout des Empires du Centre qu'il cherche. Une diplomatie de l'Entente menée à Bucarest avec cohérence, sans fracas, sans fausses finesse trouverait en ce moment, croyons-nous, le chemin d'un accord de fait, très secound, avec ce premier ministre qui parle peu.

Louis Bacqué

Au Sénat

l'enseignement technique

Au début de la séance, M. Ribot dépose sur le bureau les douzièmes provisoires. Le rapporteur dépose son rapport. Mais le Sénat n'a plus de raison de hâter la discussion. En effet, nous prions nos lecteurs de se rappeler :

1^o Que les crédits doivent être votés pour le 30 juin à minuit ; 2^o que le projet de loi met en question le privilège des bouilleurs de cru ; 3^o que cette question a été moins tranchée que dépecée par la Chambre ; 4^o que la Chambre, samedi dernier, a décidé de ne plus se réunir avant une date qui se trouve, par hasard, être le 30 juin même.

Conclusion : le temps manquera pour renvoyer le projet d'une assemblée à l'autre, et il faudra bien, au Luxembourg, subir la regrettée volonté du Palais-Bourbon, — et des bouilleurs de cru. Qui donc a dit qu'une assemblée n'est jamais violée jusqu'au bout ?

Faute de mieux, le Sénat discute sur l'enseignement technique industriel et commercial. M. Touron s'oppose à la déclaration d'urgence : il lui semble qu'on a en ce moment des préoccupations plus urgentes, il lui semble aussi que le projet pourrait sans inconvénient faire l'objet de méditations prolongées. Le ministre du Commerce fait valoir la nécessité de préparer sans retard la lutte économique qui suivra la guerre. L'urgence est déclarée.

M. Goy dit des choses justes et éloquentes sur ce que doit être l'enseignement professionnel et sur ce qu'il sera. Il est applaudi par les vingt sénateurs de semaine.

Trente-six articles (sur cinquante-deux) sont lus et adoptés.

Séance jeudi, pour les douzièmes.

A l'Hôtel de Ville

L'alimentation de Paris

La séance du Comité du budget s'est bornée à une déclaration de M. Mithouard qui a fait connaître au Conseil municipal que le ministre de l'intérieur s'était mis à la disposition de la Ville de Paris en vue de constituer, si cela était nécessaire, des approvisionnements, conformément à l'article 5 de la loi du 20 avril 1916, sur la taxation, lequel porte que, pendant la période d'application de la dite loi, il pourra être pourvu à l'approvisionnement de la population civile par voie d'achats amiables, etc.

Dans ces conditions, le Conseil n'a pas jugé possible d'instaurer dès à présent une discussion sur le fond de la question, et, sur la demande de M. Mithouard, « le préfet de la Seine est invité à soumettre au Conseil municipal et à la deuxième commission des mesures tendant à assurer l'approvisionnement de Paris en denrées alimentaires conformément aux lois des 6 octobre 1913 et 20 avril 1916 ». Pour les écoliers alsaciens

Au cours de la séance du Conseil municipal, une somme de 1,000 francs a été votée, sur la demande de M. Gent, syndic, au nom du bureau, pour donner des livres aux enfants des écoles de Dannemarie et de Thann.

Le ravitaillement en sucre

"L'Œuvre" Féminine

La Femme de demain

Elle saura le latin

Je m'occupe assez souvent des choses qui ne sont pas de ma compétence — ainsi que plusieurs de mes lectrices me le font aimablement remarquer — pour pouvoir, sans pédantisme, parler métier en passant.

Donc mon idée serait qu'on apprit le latin aux jeunes filles, et cela régulièrement, officiellement, dans les lycées de l'Etat.

Non que je professe pour cette langue morte un respect démesuré : je conviendrai avec n'importe qui que l'anglais sera demain d'une utilité plus directe, qu'on peut exercer ailleurs que sur des versions ambiguës son esprit de discernement et qu'à en juger par le style de nos potaches, l'étude du latin n'assure pas un sens infaisible du français.

Tout de même elle ne peut pas nuire. Des gens dignes de foi m'ont affirmé que le latin leur avait fourni une occasion de réfléchir à l'enchaînement de leurs idées et de s'apercevoir de la valeur des mots. C'est bien possible et, si c'est vrai, il y aurait de l'iniquité à exclure les femmes — sexe inconsistant et bavard — d'avantages que, plus que tout autre, elles seraient à même de mettre à profit.

Ce ne sont point cependant ces considérations abstraites qui me déterminent. Je voudrais qu'on apprit le latin aux jeunes filles surtout — sinon uniquement — parce qu'on l'enseigne aux garçons ; j'aimerais qu'aucune différence de culture n'autorisât entre elles et leurs frères une différence de traitement.

Imagine-t-on, par exemple, qu'avant la guerre, la plupart des étrangères, sortant de leurs écoles nationales, obtiennent chez nous l'équivalence du baccalauréat, pouvaient en conséquence s'inscrire à l'une de nos Facultés, tandis que l'on était et qu'on reste tenu de refuser ce droit aux jeunes Françaises qui, confiantes dans une organisation publique, se sont bornées à suivre régulièrement les écoles secondaires de leur pays ? Elles en sortent nanties d'un diplôme falot, proclamé en droit supérieur à tout examen, inférieur en fait à n'importe lequel, dès qu'il s'agit de l'y substituer. La France juge qu'une Allemande ou une Viennaise peuvent bien profiter de son enseignement supérieur, mais qu'il y aurait du danger à y admettre ses enfants. Elle fait du moins comme si elle jugeait de la sorte, puisqu'elle accumule sur le chemin de celles-ci les obstacles dont elle débarrasse la voie de celles-là.

Une élève ordinaire d'un lycée normal se voit écarter des licences parce qu'elle ne sait pas le latin.

Ayant eu jadis la fantaisie de préparer une thèse de docteur, mes titres féminins ne me le permirent pas ; on consentait à mon agrégation l'équivalence du baccalauréat — et encore par courtoisie — mais je devais consacrer à une licence avec latin deux ans de travail préliminaire. On se serait découragé à moins : je me décourageai donc et certaines critiques françaises n'y a rien perdu mais elle pourrait risquer d'y perdre en des cas plus favorables.

Pas de latin, pas de Facultés, quand on parle lettres tout au moins. Qu'arrive-t-il ? C'est que les pauvres élèves pré-

parent tant bien que mal un baccalauréat, à raison de deux ans de latin et de trois heures de philosophie par semaine. Et l'on se récrie hypocritement sur la pauvreté des résultats — et l'on en conclut doctement à une infériorité de sexe alors qu'on serait presque en droit, toutes circonstances considérées, de former l'opinion contraire. Direz-vous qu'il ne vous semble pas désirable qu'une jeune fille passe son baccalauréat. Vous êtes bien sûrs alors d'avoir demain assez de chercheurs dans vos archives, d'observateurs dans vos laboratoires, de maîtres dans vos collèges, d'internes dans vos hôpitaux ? Vous savez de façon certaine, que vous ne risquez rien à privier la science d'ouvrières dociles, conscientes et mème — qui sait ? — d'une forme d'esprit, différente de la vôtre et à qui tant d'autres espoirs seraient permis ? En tout cas, êtes-vous résignés à partager avec les femmes d'ailleurs le labeur et la gloire que vous refusez aux femmes de chez vous ? Ou bien s'il faut que bon gré mal gré, vous comptiez avec nos bachelières, ne désirez-vous pas qu'elles vous arrivent mûres et bien préparées au lieu de venir à vous, hâtivement et comme en cachette parce que vous les obligez à prendre l'escalier de service.



Considérez, enfin, que vous pourriez patir de votre injustice. Nos jeunes filles se précipitent — dès qu'elles le peuvent — vers vos Facultés : elles font baisser (paraît-il) le niveau de votre enseignement. Et à qui la faute ? A l'insuffisance de leurs aptitudes ou à l'arbitraire de vos distinctions ?

Vous ne voulez pas toucher à l'enseignement secondaire féminin — si élégant et si désuet, avec ses clarités de tout, son imprécision voulue, sa peur des choses et des mots. Pour en sauver les chers principes on irait même, paraît-il, jusqu'à créer une vraie équivalence entre le vain diplôme qui le couronne et la première partie du baccalauréat. Autrement dit on agrandirait la petite porte pour que les femmes ne sonnent plus à la grande. Il y aurait un baccalauréat sans latin. Mais la différence entre les garçons et les filles se rait respectée et les principes demeureront saufs.

Or, si l'on veut toute ma pensée, c'est là justement ce qui me scandalise et je ne suis guère fière d'une tradition qui, loin de remédier aux prétendues insuffisances d'un sexe, s'en inspire pour les accentuer.

Vous reprochez aux femmes le vague de leur esprit et vous les nourrissez d'idées générales, leur inaptitude à l'abstraction et vous redoutez le vocabulaire philosophique qui les y habituerait ; vous proclamez que les études latines font l'esprit plus logique, le langage plus ferme, et vous n'en voulez pas pour celles chez qui vous notez consciemment l'incohérence et la prolixité !

Bannissez le latin de vos cours ou enseignez-le à toutes comme à tous, à tous ceux du moins qui ont assez de temps à lui consacrer et finissons-en avec ce perpétuel et néfaste souci du sexe des esprits.

Pourquoi ne pas imiter la nature ? Elle n'a pas besoin, pour perpétuer les différences nécessaires, d'avoir recours à nos artifices. Elle fait pousser hommes et femmes sous sa même lumière, les nourrit de communes richesses et la femme ne tend à devenir la plus faible que dans les pays, qu'au sein des classes où l'on crée pour elle des conditions de vie factices.

Il en est de même de son intelligence : à vouloir la spécialiser, on la diminue : rien ne protège mieux que le droit commun. Le droit commun pour les filles et les garçons d'une même patrie, c'est de s'asseoir à la même table, comme dans la maison paternelle, et d'y rompre fraternellement le même pain. Même culture et même nourriture, où chacun s'assimilera, de par la seule loi intérieure, les éléments qui lui sont propres.

Commençons par unifier l'enseignement, quitte ensuite à le réformer pour tout le monde. Et que les hommes se consolent d'enseigner le latin aux femmes, en songeant qu'Héloïse et Mme de Sévigné le savaient.

Une Universitaire

Carnet d'une féministe

DE LA HONTE À L'HONNEUR

M. H. Gomot, sénateur du Puy-de-Dôme, professe envers le féminisme un mépris qu'il exhale de temps à autre dans un quotidien à gros tirage. C'est lui qui, quelques mois après la mobilisation, annonça triomphalement la mort du féminisme. Les féministes n'étaient plus ; il n'y avait plus de féministes ! Elles étaient devenues infirmières, coûteuses, tricoteuses, assistantes de pauvres mères et de pauvres petits déshérités. Elles avaient enfin compris leur devoir ; et plus jamais on n'entendrait parler des droits de la femme.

Mais voici que M. Gomot reconnaît à nouveau l'existence des féministes. Ce sont d'étranges créatures. Elles n'ont pas cessé d'être féministes en tricotant ; et elles demeurent infirmières tout en étant féministes. C'est à n'y rien comprendre, mais M. Gomot ne s'embarrasse pas pour si peu ; il n'y comprend rien, voilà tout. Et, comme il admirait les féministes parce qu'elles étaient mobilisées au service du pays, il les dédaigne quoiqu'elles le soient toujours. Qu'en juge.

Il a, lui aussi, éprouvé le besoin de savoir ce que les femmes pensaient de la fameuse et gratuite hypothèse : « Après la guerre, les remplaçantes ne voudront point rendre leur place au premier occupant. » Mais il ne s'est point adressé aux féministes. Oh ! non. Il a voulu connaître « la pensée intime de leurs seuls plus modestes, des Françaises vouées au travail, qui, dans le commerce, l'industrie et la vie rurale, sont, dans la limite de leurs moyens et de leur instruction, les collaboratrices du mari ». M. Gomot pouvait là, comme ailleurs, tomber sur des féministes. Mais il a eu de la chance. Toutes ses correspondantes soupirent après le retour de l'absent, et il est bien connu qu'une féministe ne peut que se réjouir de l'absence de son mari. Puis, assure-t-il, ces femmes qu'en représentent comme grises d'autorité n'ont qu'un désir : la réintégration du maître. Du maître ! en effet, les féministes ne parlent point cette langue-là. Elles ont trop le respect de leur compagnon de vie. Car, nul ne l'ignore et les mères l'enseignent à leurs filles, plus une femme crie : « L'homme est le maître », elle rit sous cape et ajoute *in petto* : « Et la femme gouverne. » Les féministes ne songent jamais à gouverner leur mari.

En revanche, elles eussent conseillé aux correspondantes de l'honorable sénateur d'étendre quelque peu « la limite de leurs moyens et de leur instruction », afin de ne point se trouver, restant seules, si cruellement dépourvues.

Pauvres femmes ! Eussent-elles donc été indignes d'en savoir plus long ? Non, certes ; elles l'ont prouvé en se tirant d'affaire tout de même. Mais ce tableau de douloureux désarrois n'est point seulement un accident de guerre. Il nous est offert chaque jour, depuis des siècles et des siècles, par des milliers d'épouses, veuves, abandonnées ou soudain chargées d'un

mari malade ou infirme. C'est pour en délivrer la vision de l'avenir que des apôtres réclament qu'il soit permis à la femme de conduire, de se suffire, de participer à la conduite des intérêts nationaux dans lesquels les siens sont inclus : c'est aussi pour bannir d'autres souffrances féminines. Et c'est enfin pour le bien public. Tout le programme du féminisme tient dans ces lignes.

Jane Misme

Comment on utilise les hommes mobilisables

On nous signale que la Colonie pénitentiaire de Belle-Isle dont les colons sont très réduits depuis la guerre et qui ne contient que des enfants de 12 à 19 ans, possède un personnel de gardiens qui, si la loi Dalbiez était appliquée, auraient leur place marquée au front.

Tous sont d'anciens sous-officiers, jeunes, vigoureux, appartenant aux classes mobilisées. Il y a un luxe de surveillance vraiment extraordinaire : le quartier marinier, notamment, ne contient plus que deux colons, pour lesquels il y a une demi-douzaine de gardiens ! Le service de garde, en outre, a été renforcé par des surveillants du service ambulant, tous jeunes et célibataires.

Est-ce bien là leur place, tandis que les vieux territoriaux et les pères de quatre enfants sont dans les tranchées ? Et la surveillance des colonies pénitentiaires d'enfants ne devrait-elle pas être exclusivement assurée par des auxiliaires ?

NOUVELLES MILITAIRES

L'expédition gratuite des colis postaux du front

Satisfaction a été donnée à la critique que nous formulions ici ces jours derniers. Les délais pour l'expédition gratuite des colis postaux du front, que la loi avait limités au mois de juin, sont prolongés exceptionnellement jusqu'au 25 juillet prochain. Les colis postaux pèsent un kilo au maximum. La gratuité est accordée à tous, les mobilisés des armées de terre ou de mer. Les colis seront remis au vaguemestre.

Le départ des auxiliaires aux armées

La liste des tours de départ des auxiliaires ne tient aucun compte de la durée antérieure de séjour au front. C'est tout à fait illogique. Le résultat est celui-ci : des hommes des classes plus anciennes n'ayant jamais séjourné aux armées ont des chances pour y pointer aller.

La durée du séjour au front devrait entrer en ligne de compte comme pour les départs en renfort du service armé.

Les mouches

Dans certains secteurs, les soldats se plaignent d'être empoisonnés de mouches. Ce fléau vient en grande partie de ce que les feuilles n'y sont pas arrosées d'huile de schiste ni saupoudrées de chaux. Nous signalons cette situation à l'autorité militaire. La désinfection des feuilles a une importance essentielle pour la santé et l'hygiène des soldats.

RÉPONSES

G. B. 13. — Que votre sœur fasse appel. Mais on est de plus en plus difficile. Une loi prochaine va régler ces questions définitivement.

P. Z. — Vous ne nous dites ni le taux du loyer ni le nombre d'habitants.

Claudet. — On ne l'accorde pas aux fonctionnaires.

R. S. — La mère a tous pouvoirs. Vous ne pouvez rien exiger.

R. M. 23. — L'allocation n'est jamais donnée qu'aux nécessiteux.

Lecteur 120. — Ce locataire doit vous payer.

E. H. 267. — C'est suivant le motif du refus.

P. O. 39. — Question pas encore réglée.

262. Crapouillot. — N'avez rien à payer, mais difficile de faire partir vos propres locataires s'ils n'y consentent.

"L'Œuvre" militaire

La relève et l'évacuation des blessés

L'évacuation des postes de secours de l'avant

En raison de la proximité de l'ennemi, en raison de la bataille qui fait rage dans le voisinage, en raison des tirs de barrage qui l'atteignent bien souvent, le poste de secours de bataillon ou de régiment est un lieu de passage dont il faut s'efforcer d'éloigner les blessés aussi rapidement que possible. Pour procéder vivement et complètement à cette évacuation, il faudrait avoir quantité de brancardiers divisionnaires. L'exposé du règlement, que j'ai mis hier sous vos yeux, nous a démontré que leur nombre est absolument insuffisant.

Je sais qu'on met à la disposition du groupe divisionnaire, dans les moments de presse — qui sont, hélas ! tous les moments, du côté de Verdun ! — les brancardiers de corps d'armée et des territoriaux ; palliatifs précaires, et moyens de fortune d'un rendement moins que médiocre.

Tout d'abord, les groupes des brancardiers de corps, dans une bataille comme celle de Verdun qui dure pendant des mois, finissent par être déci-més, surmenés, harassés, au point de ne plus pouvoir fournir un rendement appréciable. Car, organe indépendant des divisions, le groupe de brancardiers de corps demeure au travail et à la peine pendant des semaines, tandis que les divisions vont au repos.

A Verdun,

Son groupe de brancardiers divisionnaires la suit. Au contraire, le groupe de brancardiers de corps, qui vient de lui donner le concours de ses effectifs, reste au combat et est prêt en renfort aux divisions qui, successivement, viennent prendre la place.

C'est ainsi que le même groupe de brancardiers de corps est demeuré pendant près de deux mois dans un des secteurs les plus mouvementés de Verdun, tandis que s'y succédaient, les uns après les autres, les brancardiers des divisions qui passaient.

Ceux qui purent échapper aux projectiles étaient à bout de forces quand on les relevait. Donc sans valeur pratique.

Cette constatation amène une conclusion : on devrait supprimer les groupes de brancardiers de corps d'armée et en verser les effectifs dans les groupes de brancardiers divisionnaires. On pourrait, par la même occasion, attribuer à ceux-ci le matériel de ceux-là, très abondant et souvent très inutile.

Voyons maintenant la valeur des territoires, fournis en renfort aux brancardiers. Voici ce que me rapporte un médecin, à propos d'une chaude affaire qui s'est déroulée ces jours-ci à Verdun : « On a donné au groupe de brancardiers divisionnaires un renfort de 280 territoriaux. La plupart de ceux-ci, ignorant tout du secteur, s'y perdent la nuit. D'autres, manquant d'habitude, sont arrêtés par les tirs de barrage. Un certain nombre furent tués et blessés. Conclusion : rendement nul. »

La moralité de ce que je viens d'expliquer, c'est qu'il faut augmenter considérablement, par un personnel stable, l'effectif des brancardiers divisionnaires chargés d'évacuer les postes de secours. Vous verrez, par les chiffres que je vous exposrai demain, qu'il faut également augmenter l'effectif des brancardiers régimentaires chargés d'amener les blessés aux mêmes postes.

Mortimer-Mégrét

près avoir traversé plusieurs couloirs, monté et descendu divers escaliers, j'étais complètement perdue.

Et il voulut bien m'indiquer l'adresse. L'enregistrement du IX^e arrondissement a je ne sais quoi de bénin et de clérical. Et il, n'y a que trois guichets. C'est le troisième qui est le bon, naturellement. J'attendis très peu de temps, à peine vingt minutes, et je fus invitée à remettre 3 fr. 75 au caissier.

S'il y a jamais une erreur dans les comptes de ce bureau d'enregistrement, j'affirme que ce ne peut être la faute du caissier.

Je lui donnai un billet de cent francs en paiement, et il me rendit la monnaie en billets de cinq francs, qu'il compta sept

— C'est pas h'ici, me dit-il. Faut qu'ça seysoye enregistré dans vot' arrondissement. — Il y a un ensuite ?

— Ensuite, vous irez au bureau central de l'enregistrement. C'est rue de la Banque. Moyennant 3 fr. 75, cet acte sera enregistré... Ensuite.

— Je chancelai.

— Ensuite, vous vous rendrez au Palais de justice, et vous obtiendrez du Procureur de la République, la légalisation nécessaire.

— Et après ?

— Après, rien. Seulement, sans vouloir vous faire de peine, je ne peux pas vous garantir que vous pourrez vous marier. Vous savez, ces mariages au front !...

— Allez vous promener jusqu'à onze heures. (Il était dix heures et demie.) Pendant ce temps, je tâcherai de faire signer cette feuille par le maire. Ensuite...

— Il y a un ensuite ?

— Ensuite, vous irez au bureau central de l'enregistrement. C'est rue de la Banque. Moyennant 3 fr. 75, cet acte sera enregistré... Ensuite.

— Je chancelai.

— Ensuite, vous vous rendrez au Palais de justice, et vous obtiendrez du Procureur de la République, la légalisation nécessaire.

— Et après ?

— Après, rien. Seulement, sans vouloir vous faire de peine, je ne peux pas vous garantir que vous pourrez vous marier. Vous savez, ces mariages au front !...

— Allez vous promener jusqu'à onze heures. (Il était dix heures et demie.) Pendant ce temps, je tâcherai de faire signer cette feuille par le maire. Ensuite...

— Il y a un ensuite ?

— Ensuite, vous irez au bureau central de l'enregistrement. C'est rue de la Banque. Moyennant 3 fr. 75, cet acte sera enregistré... Ensuite.

— Je chancelai.

— Ensuite, vous vous rendrez au Palais de justice, et vous obtiendrez du Procureur de la République, la légalisation nécessaire.

— Et après ?

— Après, rien. Seulement, sans vouloir vous faire de peine, je ne peux pas vous garantir que vous pourrez vous marier. Vous savez, ces mariages au front !...

— Allez vous promener jusqu'à onze heures. (Il était dix heures et demie.) Pendant ce temps, je tâcherai de faire signer cette feuille par le maire. Ensuite...

— Il y a un ensuite ?</

8 h. 41 du matin

DE LA PREMIÈRE À LA DERNIÈRE HEURE

8 h. 41 du matin

SUR LE FRONT ITALIEN

L'HEURE DE LA VICTOIRE A SONNÉ

*Le centre autrichien cède sous l'effort des troupes de Cadorna**Milan, 26 juin.* — Ce qui devait se produire s'est produit.

Le centre autrichien, mis dans une position très difficile par suite de la résistance énergique des Italiens et des progrès réalisés par ces derniers aux deux ailes, a cédué à son tour. C'est une véritable victoire que les Italiens viennent de remporter et c'est avec raison que les maisons sont aujourd'hui pavées partout en Italie. Pour qui sait combiner les positions reconquises avaient coûté aux Autrichiens d'efforts et de sacrifices, la victoire italienne apparaît encore plus éclatante. D'ailleurs, l'offensive continue. Des renforts considérables d'artillerie ont été acheminés ces jours derniers au front italien ; les renforts d'infanterie ne se comptent plus. L'armée italienne est en route vers une revanche décisive.

Le dernier communiqué

Le dernier communiqué fait par le commandement suprême ne fait que confirmer cette impression. Le voici :

Rome, 26 juin. — Succédant à une intense et efficace action de notre artillerie dans la journée du 24 juin, notre infanterie a fait hier une marche en avant énergique depuis la Vallarsa jusqu'au plateau des Sette Comuni.

En présence de notre attitude résolue et aggressive, l'ennemi s'est replié rapidement tout en opposant sur les points les plus favorables une résistance que notre action impétueuse a partout surmontée. Dans le Vallarsa, nous avons conquis Raosso et les pentes au sud-ouest du mont Lemere, solidement fortifiées par l'adversaire.

L'ennemi a fait sauter le pont de Fozzi et a incendié Asti, Santena et Staineri.

Sur le front de Posina-Astico, après avoir repoussé de petites attaques à l'entrée des vallées de Monte-Pruche, nos détachements ont commencé une marche en avant vers le fond de la vallée de Posina. Les plus grands progrès ont été effectués à l'aile droite, où nos troupes ont occupé la position du mont Pria-Fiora, et poussé des détachements vers les premières maisons d'Ansiero.

Sur le plateau des Sept-Cimetières, le sud-ouest de la ligne Mont-Longara-Gallio-Asgo-Cesuna est désormais en notre solide possession. Nous avons occupé les pentes septentrionales des monts Busibollo, Belmonte, Panocchio, Barco et Cengio ; au nord-est, nous avons pris le mont Cimone, le mont Castellarolo et le mont delle Conesse (à l'ouest de la cime de la Caldiera).

Le long de tout le front, nous avons trouvé des retranchements pleins de cadavres ennemis, une grande quantité d'armes, de vivres, de munitions et de matériel abandonnés par l'adversaire en déroute. L'action continue avec vigueur.

En Carnie et sur l'Isonzo, activité des deux artilleries, particulièrement intense dans le Haut-But, où nous avons bouleversé les lignes ennemis et causé des explosions et des incendies.

Des avions ennemis ont fait tomber quelques bombes aux environs d'Alo et sur Padoue, Fonzaso, Primolano et Grigno. Il n'y a eu aucune victime ni aucun dommage.

Nos avions ont bombardé les parcs ennemis du mont Rover (sud-est de Caldonazzo), la gare d'Oberdrauburg et les dépôts de Dellach (vallée de Drava), causant partout de vastes incendies. Ils sont rentrés indemnes. — Signé CADORNA.

L'impression à Rome

Rome, 26 juin. — A la suite de l'annonce de la victoire des troupes italiennes, la ville a pavé. Le communiqué est lu et commenté avec enthousiasme. Les députés présents à Montecitorio ont accueilli la nouvelle avec une vive satisfaction. On remarquait la coïncidence de cette victoire avec l'anniversaire de la bataille de San Martino en 1859.

On organise pour ce soir une grande manifestation en l'honneur de l'armée. De nombreuses dépêches de félicitations ont été envoyées au général Cadorna.

L'opinion de la presse

Les journaux ont publié des éditions extraordinaires qui ont été littéralement arrachées par la foule.

La Tribuna remarque que la nouvelle apportée par le communiqué est quelque chose de plus et de mieux qu'une excellente nouvelle :

Elle est une grande nouvelle, peut-être la plus importante venue de notre front depuis le début de la guerre. Elle signifie que l'offensive autrichienne est brisée par la retraite de l'ennemi, qui est une renonciation. Cette renonciation aux plans longtemps préparés afin de prévenir notre action peut être le prélude d'événements plus graves encore pour l'adversaire.

La Tribuna fait ressortir les ambitions que l'Autriche avait fondées sur son offensive dont le programme a définitivement échoué, ainsi que l'ennemi en fait l'aveu en se reti-

Hémorragies

FANDORINE

RÉGULARISE le SANG — OBÉSITÉ — FIBROMES
Laborat. de l'URDONAL, 2^e R. de Valenciennes, Paris.
Flacon (10 fl.; Etrang. 11 fl.; Flac. d'essai 5 fl. Et. 105750)

LA HERNIE

ses conséquences fâcheuses sont infiniment supprimées par
le nouvel Appareil sans ressort de A. CLAVERIE.
Lire le Traité de la Hernie, envoyé gratis et discrètement à
A. CLAVERIE, 234, Faubourg-Saint-Martin, PARIS.
Applications tous les jours de 9 h. à 7 h. Passages tous les 2 mois
dans les principales villes de province (Demander les dates).

LA GRANDE BATAILLE RUSSE

Sur la route de Transylvanie

LES COSQUES TRAVERSENT LE DNISTER

Petrograd, 26 juin. — (Communiqué du grand état-major.) — Dans plusieurs secteurs des positions de Jacobstadt et de Divinsk, le feu de l'artillerie est intense.

Dans la région à l'est du bourg de Gorodischte et au nord de Baranovitchi, dans la nuit du 25 juin, après un violent bombardement de nos tranchées, près de la mairie de Brodoff, l'ennemi a pris l'offensive ; il a été repoussé.

En même temps, sur la chaussée de Sloutzki, un parti ennemi a tenté de s'approcher de nos tranchées à Sokra ; il a été repoussé par notre feu.

Dans la région au nord-est du lac de Vygonovskoie, hier matin, les Allemands ont pris l'offensive contre une ferme située à cinq verstes au sud-ouest du bourg de Lipsh ; ils ont été repoussés.

A midi, l'adversaire a repris l'offensive sur ce point, mais sur un front plus vaste et sous la protection des tirs d'artillerie lourde et légère.

Hier matin, deux aviateurs, le sous-lieutenant Smasshoff et le sous-officier Vladimiroff, ont péri d'une mort héroïque.

Volhynie et Galicie

Sur le Styri, dans la région de Kilkj jusqu'à Sokouk, les Allemands continuent à bombarder nos positions avec de grosses forces et, par endroits, ils engagent des offensives locales que nous repoussons partout avec succès.

Les attaques réitérées à formations massives dans la région de Linevka vers Stokhod ont été repoussées par notre feu ; dans une de ces actions, une de nos compagnies a poursuivi l'ennemi sur un parcours d'une demi-verste et a fait prisonniers 45 Allemands avec un officier.

Dans la direction de Loutzki et plus au sud, la situation est sans changement ; nous avons repoussé une attaque partielle de l'adversaire sur Satourtzy.

Dans les méandres du Dniester, au sud de Bouthatchte, les cosaques du Don, tout en combattant, ont traversé le fleuve près de Snovidouwe, puis, culbutant les éléments d'avant-garde de l'ennemi, ils ont occupé les villages de Siekerminf et de Petrouve, ils ont fait prisonniers 5 officiers et 350 soldats.

En Bucovine

Dans la région de Kimpolung, notre cavalerie a occupé, à la suite d'un combat, une position ennemie près de Pozoritz, à 8 ou 10 verstes à l'ouest de Kimpolung.

Selon les rapports complémentaires, sur la voie ferrée de Gourahoumra à Raschka, au nord-ouest de Gourahoumra, nous avons pris, dans les gares de Mohit et de Frumot, de grands approvisionnements de bois et 31 wagons abandonnés par l'ennemi. Ainsi, en progressant dans la direction du sud, nous nous sommes approchés des cols des routes conduisant en Transylvanie.

Front du Caucase

Nous avons repoussé, par notre feu et, par endroits, à coups de grenades à main, les attaques de nuit des Turcs dans le secteur de Trébizonte et dans les régions de Platana et de Divizlin.

Sur la rive droite de l'Euphrate, les Turcs, au point du jour, ont pris l'offensive et élevé une hauteur dans la région du village de Nourik, mais vers midi, nous les en avons délogés.

Dans la Mésopotamie septentrionale, l'ennemi, après une préparation d'artillerie, avait pris l'offensive sur Revandous et enlevé d'abord un secteur de notre position, mais il a été ensuite rejelé par une contre-attaque à la baïonnette, laissant devant nos ouvrages des tués et des blessés.

Dans la direction de Bagdad, l'offensive des Turcs est facilement entravée par nos troupes qui infligent à l'ennemi des pertes importantes.

AUTOUR DE SALONIQUE

Salonique, 26 juin. — Recrudescence d'activité aujourd'hui sur le front français où l'on signale un engagement entre des patrouilles à Liumitzia sur la rive droite du Vardar tandis que la canonnade était engagée aux environs du lac d'Adrian et dans la région de Kalinovo.

Le bombardement de Poroy a été repris hier et se poursuit aujourd'hui, quoique avec moins d'intensité.

ANDRÉ CHERADAME

Le Plan Pangermaniste démasqué

356 pages, 31 cartes originales.

Chaque Français a intérêt à lire cet ouvrage capital, à le faire lire autour de lui et à l'envoyer à ses « poilius » dans les tranchées.

Afin de faciliter la diffusion vraiment si nécessaire de ce livre, il sera adressé recommandé à domicile, sans supplément de prix.

Envoyer mandats (4 francs net) à Plon, éditeur, 8, rue Garancière, Paris.



CIDRE Supérieur, la pièce 220 lit. Fr. 65

APRÈS LES TROUBLÉS D'IRLANDE

LE PROCÈS DE ROGER CASEMENT devant la Cour d'assises

Le traître veut démontrer qu'il n'est pas sujet anglais

Londres, 26 juin. — Le procès Casement, pour haute trahison, commencé ce matin devant la cour d'assises, dont les tribunes et les galeries sont absolument combles dès leur ouverture. Aussitôt que les juges sont assis à leur place, l'huisser appelle à haute voix : « Procès de la Couronne contre Casement ». Le prisonnier fait aussitôt son apparition entre deux gardes. Il est mis avec recherche et s'assied en souriant au banc des accusés.

Après lecture de l'acte d'accusation, sir Roger Casement est prié de présenter sa défense. Il répond, d'une voix très ferme, qu'il plaidera non coupable.

L'avocat général, prenant alors la parole, s'adresse au jury en ces termes :

Vous vous souviendrez, messieurs, que le prisonnier est accusé du crime le plus vil, du crime de s'être rangé aux côtés des ennemis du roi et d'avoir tenté d'amener les soldats au service du roi, à forfaire à leur serment. Vous aurez également à considérer le point de savoir si le crime du prisonnier n'a pas encore été aggravé du fait qu'il occupa, un certain moment, une position officielle dans l'administration du Royaume-Uni.

L'avocat général rappelle ensuite la carrière de Casement.

L'avocat général termine en disant que le prisonnier, poussé par une haine aveugle contre son pays, a joué une partie désespérée et perdue. Il doit maintenant payer.

Le Daily Telegraph fait remarquer que l'une des conditions essentielles pour que l'accusation de haute trahison soit établie, est de prouver que l'accusé est sujet britannique. La défense essaiera peut-être de démontrer qu'entre le 1^{er} août 1914, date à laquelle Roger Casement quitta le service britannique, et le 4^{août}, date de la déclaration de guerre, il cessa d'être sujet britannique. La défense basera sa thèse sur la loi allemande de naturalisation, qui dit que tout individu entré au service de l'Etat allemand devient sujet allemand.

LES ÉTATS-UNIS ET LE MEXIQUE

UNE NOTE DU PRÉSIDENT WILSON sur l'affaire de Carrizal

Elle exige un désaveu formel du général Carranza

Washington, 26 juin. — Le président Wilson a reçu maintenant les rapports détaillés sur l'affaire de Carrizal.

Des quatre-vingt-quatre hommes commandés par le capitaine Boyd, treize, y compris le capitaine, ont été tués, vingt-deux faits prisonniers.

Le maintien de la paix ne dépend plus que d'un prompt désaveu par le général Carranza de toute responsabilité dans ce massacre.

Une note impérieuse lui a été envoyée dans ce sens.

Cette note demande la mise en liberté immédiate des soldats faits prisonniers. Elle déclare que les Etats-Unis attendent du Mexique qu'il explique le plus rapidement possible la ligne de conduite qu'il entend tenir à la suite de la note des Etats-Unis. Car aux ordres mexicains interdisant aux troupes américaines d'avancer dans toute autre direction que le nord-est les Etats-Unis ne peuvent trouver une quelconque signification : « l'avant-formel d'un acte délibérément hostile aux forces américaines actuellement au Mexique et le projet de les attaquer sans provocation dès qu'elles avanceront en portant la mission pour laquelle elles ont été envoyées là-bas, quoique cette mission n'ait pour but que d'aider le gouvernement mexicain à se protéger contre des bandes rebelles de maraudeurs irresponsables. »

M. Wilson a conféré hier avec les présidents du Sénat et de la Chambre. Le président du Comité des affaires étrangères a déclaré que la guerre est virtuellement certaine. Quiconque le représentant du Mexique dise que le général Carranza accepte le principe d'une médiation des Républiques sud-américaines, il est très significatif qu'aucune mention de médiation n'a été faite durant les conférences d'hier soir avec le président et que la milice a reçu l'ordre de se diriger immédiatement vers la frontière.

M. Roosevelt prêche l'union sur la candidature Hughes

Washington, 26 juin. — M. Roosevelt vient de rendre définitif son refus de la candidature progressiste. Il fait, en outre, un véhément appel à l'union des progressistes et des républicains sur la candidature Hughes.

Les Spectacles

Bienfaisance. — Les deux concerts spirituels offerts par M. Francis Planté seront donnés au profit de la Société de secours aux blessés militaires, la Fédération nationale des mutilés des armées de terre et de mer, le Vêtement du prisonnier, le Colis du prisonnier ; ils auront lieu les jeudi 29 juin et mardi 4 juillet, à deux heures trois quarts, en la crypte de l'annexe de Saint-Honoré d'Eylau, Billets à 20, 10 et 5 francs, chez Durand, place de la Madeleine, 4.

Cet après-midi :

JARDIN DES TUILLERIES. — 4 h. — Le Barber de Séville. Les Comtes d'Hoffmann : Bourrée fantasque ; La Vie de Bohème. 40 exécutants. Places : 0 fr. 50, 0 fr. 30 et 1 fr. 10.

Ce soir :

ATHÈNE. — 8 h. 30. — Première (reprise) Loute, comédie en 4 actes de M. Pierre Weber, avec MM. Lucien Rozemberg et Prad, Miles Armande Cassine, Louis Danville, etc...

COMÉDIE-FRANÇAISE. — 8 h. — Le Mariage de Hoché ; Polyeucie. OPERA-COMIQUE. — Relâche.

VAUDEVILLE. — 8 h. 30. — Jules César.

GYMNASIE. — 8 h. 45. — La Charrellière anglaise.

PALAIS-ROYAL. — 8 h. 30. — Le Veilleur de nuit ; Ou allons-nous ce soir ?

PORTES-Saint-MARTIN. — 8 h. 15. — La Flambée.

VANETTES. — 8 h. — Mam'zelle Boeuf-Scout.

TH. ANTOINE. — 8 h. 30. — La Revue : L'Ecole du Pison.

AMRIG. — 8 h. 15. — Le Chemineau.

BOUFFES-PARISIENS. — 8 h. 20. — Mon Bébé.

RENAISSANCE. — 8 h. 10. — L'Hôtel du Libre-Echange.

APOLLO. — 8 h. 15. — Les Cloches de Corneville.